



Mathieu Mantrant O'Dowd

5 rue de l'Église

87270 COUZEIX

Tél. 06 66 01 42 88

SIRET 417 705 092 000 27

mod@madmolf.com

Numéro de déclaration d'activité : 0012477

ID DataDock : **0012477**

Auprès de la préfecture de la région Limousin

**CONVENTION SIMPLIFIÉE
DE FORMATION PROFESSIONNELLE**
(Article L.920-1)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

BNP Paribas Securities Services

3 rue d'Antin

75002 Paris 2

Représenté par _____ (à compléter et retourner signé)

Ci-après dénommée le Client

D'une part

Et

Madmolf - Mathieu Mantrant O'Dowd

5 rue de l'Église

87270 COUZEIX

Tél. 06 66 01 42 88

SIRET 417 705 092 000 27

Numéro de déclaration d'activité : **74 87 01363 87**

ID DataDock : **0012477**

Représenté par Monsieur Mathieu Mantrant O'Dowd, en qualité de Formateur Indépendant

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

En exécution de la présente convention, l'organisme s'engage à organiser les actions de formation prévues à l'annexe ci jointe, dans les conditions fixées par les articles suivants pour le stagiaire M. Nicolas NAGY.

ARTICLE 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

a) Les actions envisagées entrent dans la catégorie prévues aux articles L.6313-1 à 11 du Code du Travail : Acquisition et perfectionnement des connaissances.

b) Cette action de formation est définie par une annexe à la présente convention, qui indique son objet, son programme, sa durée, ses dates, les effectifs concernés, le lieu de déroulement du stage, les moyens pédagogiques et techniques mis en oeuvre les modalités de contrôle des connaissances et, le cas échéant, la nature de la sanction de la formation dispensée, le montant net de la formation.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le coût pédagogique total de l'action de formation est de 5 391,80 € net. L'entreprise **BNP Paribas Securities Services**, en contrepartie de l'action de formation individuelle réalisées, s'engage à verser à **Madmolf | Mathieu Mantrant O'Dowd**, la somme de 5 391,80 € net correspondant à la prise en charge des frais de formation, TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

Madmolf | Mathieu Mantrant O'Dowd, en contrepartie des sommes reçues s'engage à réaliser toutes les actions de formation prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

ARTICLE 4 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

a) En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 5 jours francs avant le début de l'une des actions de formation mentionnées à l'annexe, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation et l'organisation de la dite action.

b) En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 2b et à l'annexe ci jointe, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant, toutefois limité à 5 jours francs avant la date prévue de commencement d'une des actions mentionnées à la présente convention. Il sera dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 18/06/2021 pour s'achever au 18/09/2021, les actions de formation doivent se dérouler au cours de cette période de validité

ARTICLE 6 : La formation sera sanctionné par une attestation de fin de formation remise à M. Nicolas NAGY.

ARTICLE 7 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Limoges sera seul compétent pour régler le litige.

ARTICLE 8 : J'ai pris connaissance du règlement intérieur Oui

Fait en double exemplaire, à Couzeix, le vendredi 18 juin 2021.

Le Client

Le dispensateur de formation
Mathieu Mantrant O'Dowd

 **madmolf**
MADMOLF - Mathieu Mantrant O'Dowd
5, rue de l'Église 87270 Couzeix
Tél. 06 66 01 42 88 - mod@madmolf.com
SIRET 417 705 092 000 27
O.F. enregistré sous le numéro
74 87 01363 87